
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mardi 4 octobre 2022, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Eric Bertinat, Simon Brandt, Denis Ruyschaert* et *M^{me} Salma Selle*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 21 septembre 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 4 octobre et mercredi 5 octobre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je tenais à vous communiquer l'état d'avancement des mesures prévues pour le préau de l'école de Pâquis-Centre, suite à votre motion urgente M-1709 du mois de juin dernier. Je vais donc vous faire un bref point de situation, car je sais que ces informations sont importantes pour vous.

Concernant les travaux à venir, toute l'enceinte de l'école sera surélevée, de manière à avoir une hauteur de clôture de 1,80 m. La mesure prévue est un grillage simple torsion fixé sur poteaux, tel qu'il existe déjà du côté lac du préau. Naturellement, les portails seront également surélevés, de manière à atteindre la hauteur de 1,80 m.

S'agissant du planning, la requête en autorisation de construire a été déposée en procédure accélérée en vue de rehausser les barrières sur tout le pourtour du préau de l'école de Pâquis-Centre. Cette requête a été déposée le jeudi 22 septembre dernier auprès du Canton. L'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux a été lancé le vendredi 23 septembre, avec un retour des offres prévu pour le lundi 10 octobre. Si les autorisations de construire sont délivrées rapidement – ce qui devrait être le cas, l'Etat nous assurant de sa bienveillance à cet égard – les travaux pourront démarrer au début des vacances scolaires, soit le lundi 24 octobre, et dureront deux à trois semaines.

S'agissant de la gestion des accès, les quatre portails du préau central seront équipés de lecteurs de badges, d'une poignée boule à l'extérieur et d'une poignée côté préau, ainsi que de ferme-portes à ressort. Ils seront à programmer pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, la Gérance immobilière municipale (GIM) et la Maison de quartier des Pâquis. La protection civile a un autre accès et une clé SI. En outre, les locaux ne devraient pas accueillir de public cette année. Pour les utilisateurs extérieurs de l'école – cours du soir, etc. – susceptibles de devoir accéder au préau ou en sortir, c'est le Service des écoles et institutions pour l'enfance qui aura la gestion des accès et qui fournira les badges.

Outre ces lecteurs de badges, un cylindre SI de niveau 10 sera installé sur l'un des deux portails de la rue de la Navigation. En cas de panne éventuelle des lecteurs de badges, un cylindre dit «Keso» sera installé sur l'autre portail.

Au surplus, les directions respectives du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et du département de la cohésion sociale et de la solidarité – celui de M^{me} Kitsos – devront encore affiner le programme et se déterminer sur la tranche horaire de fermeture des préaux et sur l'installation ou non de barres anti-panique.

Voilà ce que j'avais à vous communiquer s'agissant de ce préau, Mesdames et Messieurs. Je reviendrai vers vous à ce sujet lors de notre prochaine session plénière, dès que l'autorisation sera délivrée.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Mesdames et Messieurs, en complément des informations qui viennent de vous être transmises par M^{me} Perler, je peux vous confirmer que le dispositif mis en place par la police municipale depuis la rentrée scolaire – c'est-à-dire une présence tous les jours de la semaine pour les entrées et sorties des classes et du parascolaire – va se poursuivre, dans l'attente de la réalisation des travaux. Selon les retours de terrain, la situation semble s'être apaisée dans le secteur, même si tout est encore loin d'être optimal, bien entendu. Mais en tout cas, les associations d'habitants et la police municipale constatent que la situation s'est améliorée dans le secteur du périmètre de l'école.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Aujourd'hui, c'est la Journée mondiale des animaux. (*Murmures dans la salle.*) Eh oui! Et c'est aussi la Semaine mondiale de l'espace, proclamée par l'Organisation des Nations unies (ONU). L'édition 2022 porte sur l'espace et la durabilité et sur la façon dont l'espace extra-atmosphérique peut être utilisé durablement et nous aider à atteindre le développement durable sur Terre, pour le dire de manière complète. Et puis, c'est la fête nationale du Lesotho, qui marque le jour de l'indépendance de ce pays de 2 millions d'habitants. Voilà, on le découvre! Donc bonne fête nationale au Lesotho et aux gens qui l'habitent.

Je vous annonce malheureusement, Mesdames et Messieurs, que le Conseil municipal a appris avec tristesse le décès d'Albert Rodrik, conseiller municipal sur les bancs du Parti socialiste du 4 juin 1991 au 11 novembre 1997, député du

6 novembre 1997 au 30 novembre 2003 et membre de l'Assemblée constituante genevoise du 19 novembre 2008 au 31 mai 2012. M. Albert Rodrik était très engagé dans les milieux associatifs. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches et je vous invite à vous lever pour une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

Selon la décision du bureau, la proposition PR-1520, qui figure au point 22 de notre ordre du jour, sera traitée en point fixe demain mercredi 5 octobre à 17 h 30.

Nous avons reçu deux courriers. Le premier émane de M^{me} Thérèse Michaud et concerne les «vélos stationnés devant Cornavin». Le deuxième émane de M^{me} Helen Calle-Lin et concerne un «possible abus de pouvoir au sein du Conseil administratif relatif à une autorisation d'animation trimestrielle refusée à l'établissement public exploité par les Halles de l'Île». Ces correspondances vous ont été transmises par courriel, respectivement le 30 septembre et le 19 septembre 2022, Mesdames et Messieurs. *(Voir annexes ci-après.)*

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

2383



RE: Vélos stationnés devant Cornavin 

Marie Barbey-Chappuis A : Thérèse Michaud

22.09.2022 09:55

Envoyé par : **Berdice Bettaieb**

Cc : "Service communication et relations publiques (DSES)", frederique.perler, isabelle.roch-pentucci, policemunicipale.grottes, policemunicipale.paquis

Madame,

Je reviens sur votre courriel du 15 courant.

Tout comme vous, je déplore le manque de civisme dont font preuve certain-e-s cyclistes à l'égard des piéton-ne-s.

Concernant la problématique que vous évoquez devant la gare de Cornavin, après vérification, il s'avère que ce lieu est situé sur une parcelle privée appartenant aux CFF. La police municipale ne peut donc pas intervenir. Il revient aux CFF de déposer plainte pénale afin que les cycles gênant puissent être enlevés.

S'agissant des épaves de vélos, la police municipale est en charge d'identifier et d'ordonner leur enlèvement.

A cet effet, des opérations de débarras sont organisées, à intervalles réguliers, sur le territoire de la Ville de Genève.

Je précise encore que seuls les cycles n'étant pas en conformité de circuler sont considérés comme épave.

Enfin, je peux vous confirmer que plus de 150 épaves ont été enlevées depuis 2021 autour de la gare de Cornavin dont 50 pour la journée du 14 septembre dernier. D'autres opérations de ramassages sont d'ores et déjà prévues.

Au surplus, je me permets de vous informer que l'article 41 alinéa 1 de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) autorise les cycles à être stationnés sur les trottoirs pour autant qu'il reste un espace libre d'au moins 1m50 pour les piétons.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marie Barbey-Chappuis
Maire de Genève
T. +41 22 418 2470
F. +41 22 418 2471
marie.barbey-chappuis@ville-ge.ch

Département de la sécurité et des sports
(DSSP)
rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1204 Genève
www.geneve.ch



Notre environnement est fragile, merci de n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.



"Thérèse Michaud" Bonjour, Je suis de plus en plus scandalisée de... 15.09.2022 20:42:37

De : "Thérèse Michaud"
 A : marie.barbey-chappuis@ville-ge.ch, isabelle.roch-pentucci@ville-ge.ch, frederique.perler@ville-ge.ch, policemunicipale.grottes@ville-ge.ch, policemunicipale.paquis@ville-ge.ch, "Service communication et relations publiques (DSES)" <communication@police.ge.ch>
 Date : 15.09.2022 20:42
 Objet : Vélos stationnés devant Cornavin

Bonjour,

Je suis de plus en plus scandalisée de constater que des vélos sont stationnés n'importe comment, partout en Ville de Genève.

Pour exemple, je prendrai la gare de Cornavin (c.f. photos en pièce jointe)... comment est-ce possible d'avoir la "voie de guidage pour les personnes mal-voyantes" (lignes blanches en relief) envahie de vélos stationnés??? Déjà que les échafaudages sont un obstacle en étant sur les lignes blanches, mais avoir en plus des vélos en travers du chemin, c'est un véritable scandale!!!

Après avoir vu une personne mal-voyante trébucher sur une roue de vélo sur les lignes blanches, j'ai interpellé la police cantonale de Cornavin, qui m'a renvoyée à la police des CFF, qui m'a renvoyée à la police municipale, qui m'a renvoyée à la police cantonale!!! De qui se moque-t-on???

Je pense qu'il est grand temps d'agir de manière coordonnée. Cela ne peut plus continuer ainsi. Pourquoi ne pas signaler clairement qu'il est interdit de stationner les vélos, avec menace de mettre les vélos à la fourrière et surtout agir en enlevant ces vélos qui mettent en danger les piétons!!!

Je commence à avoir honte de Genève, la ville où je vis depuis 50 ans. Il y a des vélos stationnés partout de manière anarchique, ce que je peux comprendre, car les places de stationnement pour vélos sont envahies de "vélos-épaves".

Je me pose la question: un vélo sans selle, sans roue(s), tout rouillé, est-ce encore un vélo ou simplement un déchet??? Si la voirie prends la peine de traquer les déchets "illicites", pourquoi ne pas enlever ces déchets de vélos? Car visiblement, le travail de la police municipale est peu efficace, à savoir mettre une étiquette au vélo et repasser un mois après, alors que la pluie a fait disparaître cette drenière et donc le vélo n'est pas débarassé!!!

Je vous prie donc, par respect pour les habitants de cette belle ville de Genève, ainsi que pour toutes les personnes de passage chez nous, de faire des actions concrètes et efficaces pour régler ces problèmes.

Je vous remercie d'avance de prendre en considération ma demande.

Avec mes meilleures salutations,

Thérèse MICHAUD,



Photo0321.jpgPhoto0322.jpgPhoto0320.jpg

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal



Demande d'Interrogation du Conseil Administratif -Lettre ouverte au Conseil Municipale de la Ville de Genève

Helen Calle-Lin A : isabelle.roch-pentucci

19.09.2022 16:07

sebastian.aeschbach, pascal.altenbach,
Cc : benedict.e.amsellem-ossipow, jean-luc.von-arx,
fabienne.aubry-conne, omar.azzabi, leonore.baehler,

Historique : Ce message a été transféré.

3 pièces jointes



Lettre ouverte au Président du Conseil d'Etat - M.Poggia.pdf



20220914 Lettre à Me Lachat - 2ème mise en demeure.pdf



TRANSFORMATION.pdf

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous vous écrivons pour vous alerter de possibles abus de pouvoir au sein du Conseil administratif. Nous avons écrit dernièrement une lettre ouverte au Président du Conseil d'Etat, M. Mauro Poggia.

Il semble que la Ville de Genève permette d'accorder spontanément des autorisations à certaines associations alors qu'elle en refuse à d'autres pour des motifs qui nous paraissent arbitraires. Nous ne comprenons en particulier pas la raison pour laquelle un établissement public exploité par les Halles de l'Île SA s'est vu refuser une demande d'animation musicale alors que l'association voisine, qui se situe dans le même bâtiment, n'aurait apparemment même pas eu besoin de présenter une requête formelle car elle se serait « arrangée avec la Ville » selon un membre de l'association précitée.

Les Halles de l'Île SA a déposé une demande d'autorisation d'animation trimestrielle auprès du Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) en avril 2022, en fin de pandémie de la Covid-19 Omicron, afin de pouvoir les organiser à nouveau. Ces animations se tenaient régulièrement depuis 2009, comme les soirées dansantes hebdomadaires en collaboration avec de multiples écoles de danse pour des cours et soirées Swing, Salsa, Tango, Kizoumba, Bachata, ainsi que des soirées d'animations musicales avec des DJ's pour les jeunes et les étudiants les vendredis et samedis soirs, ou encore les concerts *afterworks* des jeudis et lors des buffets de *brunch*. Ces animations font partie intégrante du bail à loyer et du cahier des charges.

Or en avril 2022, le PCTN, suite aux changements de règlements, devait consulter le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants du département DT, Etat de Genève (SABRA).

En tant que bâtiment culturel, établissement public pouvant accueillir 800 personnes en capacité légale au vu du bail, cahier des charges, son usage depuis 2009 (hors période de covid de mars 2020 à avril 2022), ces locaux ont été voués à, je cite (depuis la plaquette officielle de la Ville de Genève du mai 2009 pour justifier une transformation et dépense de 1.9M de l'argent public) :

["La Ville de Genève a mis en place les conditions nécessaires pour qu'elles \(Les Halles \) retrouvent leur vitalité et deviennent un lieu de rencontres, d'animations, de culture et d'activités au bénéfice de toutes et tous."](#)

La GIM semble toutefois créer des obstacles pour empêcher la bonne marche des locaux de la Brasserie des Halles de l'Ile (voir 2e mise en demeure de Halles de l'île SA au GIM), une cuisine vétuste contenant de l'amiante où les carrelages ont été attestés avoir plus de 30 ans (issu des infractions du SCAV), des préavis du SABRA non respecté depuis 2009 et une ventilation défectueuse depuis 2009.

Nous attirons votre attention sur le contenu d'un courriel du 1er février 2022 de Mme Calle-Lin adressé à Mme Lachat du GIM (voir *infra*) concernant la vétusté de la cuisine au sein des Halles de l'Ile ainsi que la ventilation défectueuse.

La GIM gère un parc immobilier important de la Ville de Genève qui appartenant aux citoyens. Il a déjà été relevé dans un rapport rendu par l'Union suisse des professionnels de l'immobilier - USPI Genève

que le coût d'exploitation de la Gérance Immobilière Municipale est de 6 % alors qu'il ne serait que de 3% pour les régies privées.

Il a par ailleurs été porté à notre connaissance que la GIM ferait l'objet de plaintes relatives à des comportements préoccupants.

Qu'un tel bâtiment public soit loué avec un chauffage vétuste avec des gros trous qui laissent partir toute l'eau chaude des radiateurs dans le Rhône depuis 2009 jusqu'au 2021, alors que la plaquette officielle de la Ville de Genève du mai 2009 stipule je cite :

[« Ainsi, la gestion du chauffage et de la ventilation est effectuée en fonction de l'occupation des locaux afin de ne consommer que l'énergie nécessaire »](#)

... est inacceptable!

Un locataire de l'aile Nord du bâtiment des Halles de l'Ile, Bongo Joe, qui exploite une buvette associative, avait organisé des animations depuis février 2022 à raison de deux à trois concerts par semaine sans autorisation grâce à une « entente avec la Ville ». Selon le PCTN, toutes les structures, qu'elles soient associatives ou non, dès lors qu'elles exploitent un établissement sont toutes soumises à autorisations.

Les activités de la Brasserie des Halles de l'Ile avaient toujours bénéficié d'une autorisation d'animation trimestrielle depuis 2009, jusqu'à ce qu'un soudain contrôle du respect des préavis du SABRA du bâtiment intervienne et mette à mal la poursuite des activités de la Brasserie des Halles

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

de l'Île.

La situation des Halles de l'Île n'est qu'un exemple parmi de multiples situations ubuesques.

Au vu de ce qui précède, nous vous saurions extrêmement gré de bien vouloir interpeler le Conseil administratif sur les points suivants :

1. **Quelle est la raison pour laquelle la GIM depuis 2009 n'a-t-elle toujours pas mis aux normes, la Brasserie des Halles de l'Île, selon les demandes présentées par le SABRA et le SCAV.**
2. **Comment la Ville a-t-elle pu donner son accord à la buvette associative de Bango Joe pour des animations musicales sans avoir obtenu l'approbation du SABRA et du PCTN?**
3. **A combien de litiges la GIM doit-elle faire face ?**
4. **Nous souhaiterions également connaître le montant du budget juridique externe dépensé par la GIM des dix dernières années.**

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux, l'expression de notre considération respectueuse.

Helen Calle-Lin

La présidente. J'ai le regret de vous annoncer la démission du Conseil municipal de M^{me} Bénédicte Amsellem. Je prie le secrétaire du bureau Pierre Scherb de lire sa lettre de démission.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 septembre 2022

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif,
Mesdames et Messieurs les membres du Service du Conseil municipal,
Cher-e-s collègues,

C'est avec un pincement au cœur que je vous annonce mon retrait du présent délibératif avec effet au 4 octobre 2022, non sans préciser que c'est avec grand intérêt et plaisir que j'y ai siégé.

Comme nombre de celles et ceux qui l'ont fait avant moi, je souligne tout d'abord que les horaires du présent Conseil municipal sont difficiles à concilier avec des charges professionnelles et familiales.

La vie étant faite de choix, je tire la conséquence de la fatigue induite par cet horaire, ce d'autant que je m'engage dans la campagne pour les élections au Grand Conseil du printemps 2023.

Je me retire, toutefois, avec la sérénité de savoir que ma successeure est une personne de valeur, à savoir M^{me} Hanumsha Qerkini, que certaines et certains d'entre vous connaissent déjà, celle-ci ayant siégé au sein du présent délibératif lors de la précédente législature.

Je saisis l'occasion de saluer le respect réciproque et les discussions constructives que j'ai constatés dans les commissions dans lesquelles j'ai siégé, soit la commission des sports et celle du logement.

Comme déjà relevé par d'autres, je déplore que, parfois, il n'en soit pas de même dans le cadre des séances plénières. En tant qu'élus, nous nous devons d'avoir un comportement exemplaire, en particulier dans l'exercice de nos fonctions. Or il me semble parfois avoir assisté, au sein de cette enceinte, à de stériles gesticulations ne faisant que très peu avancer les projets et objets d'un ordre du jour surchargé. Une certaine sobriété dans l'exercice du mandat électif serait plus efficace et plus respectueuse du corps électoral. Malgré tout, je reste convaincue que la quasi-totalité de celles et ceux qui siègent dans ce délibératif ont comme

objectif sincère d’œuvrer pour le bien de la communauté et y consacrent du temps, des compétences et de l’énergie.

Je souhaite, dès lors, à toutes et à tous, de continuer à œuvrer au mieux pour la chose publique.

Bénédicte Amsellem

(Applaudissements.)

La présidente. Il est pris acte de cette démission. Je donne la parole à ceux et celles qui la demandent.

M. Matthias Erhardt (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c’est avec tristesse que je rends hommage aujourd’hui à Bénédicte – avec tristesse et gratitude également, bien sûr.

Bénédicte Amsellem a été élue au Conseil municipal en 2020. Avocate engagée, juge assesseure à la Commission de conciliation en matière de baux et loyers – pour les locataires, évidemment – c’est toujours pour les plus faibles qu’elle s’engage. Au Conseil municipal, elle a donc naturellement siégé durant son mandat à la commission du logement, un thème qui lui tient particulièrement à cœur – mais elle a aussi mis ses compétences au profit de la commission des sports.

Bénédicte Amsellem a été coprésidente de notre parti durant la campagne qui a conduit aux élections de 2020 et qui nous a permis de décrocher ce résultat exceptionnel. C’était une bonne chose pour les Vertes et les Verts, mais aussi pour toute la Ville, en réalité, parce que c’est cette campagne qui a permis de mettre plus de vert dans notre politique.

Bénédicte est avocate, politicienne, mais aussi mère – et c’est là que les choses se compliquent. Comme déjà avant elle notre collègue Julie Frossard, Bénédicte Amsellem doit se retirer de ce mandat, parce que les horaires sont difficilement conciliables avec une charge professionnelle et une charge familiale. Nous devrions vraiment commencer à réfléchir aux horaires que nous imposons aux élues et élus. Nous nous privons de parents au sein du Conseil municipal et nous nous privons surtout de leur expertise personnelle qui, je pense, est extrêmement importante pour les collectivités publiques – surtout si on a l’ambition de faire une politique pour les familles.

Je m'égare un peu. J'aimerais revenir à l'hommage. Madame la présidente, je vais m'adresser directement à notre future ancienne collègue: chère Bénédicte, merci beaucoup pour ton travail, merci pour ton expertise, merci pour tout ce que tu nous as donné. Tu vas nous manquer! (*Applaudissements.*)

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, le groupe socialiste m'a chargé de prononcer quelques mots en hommage à notre collègue Bénédicte Amsellem, qui démissionne aujourd'hui de sa charge. Cela a paru naturel car, chère Bénédicte, nous sommes entrés ensemble, au printemps 2020, dans cette enceinte – ou plus exactement dans la salle Obasi de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sur l'autre rive – à la suite des élections municipales du mois de mars. Puis nous avons siégé ensemble à la commission du logement, dès le début, et à celle des sports, un peu plus tardivement pour moi qui ai dû remplacer une collègue malheureusement décédée.

Si nous avons débuté l'activité parlementaire conjointement, nous avons fait connaissance un peu auparavant, à l'orée de la campagne électorale. Nous avons tout particulièrement travaillé de concert, délégués par nos partis respectifs pour procéder juridiquement contre le recours défendu par l'un de nos confrères, conseiller national, qui contestait l'aboutissement du référendum contre le parking Clé-de-Rive. Près d'une année plus tard, nous avons dû remettre le couvert, rejoints par d'autres avocats et conseillers municipaux d'autres fractions politiques, pour défendre la validité de l'initiative populaire IN-7 intitulée «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé».

L'activité politique, ce n'est pas que le travail en séance plénière ou en commission. C'est aussi les à-côtés, le petit verre après la séance, les moments de covoiturage interpartis pour rentrer à la maison à des heures très tardives. Ces moments sont très précieux pour connaître nos collègues. J'ai appris ainsi que ton père avait été mon professeur de sciences politiques, il y a bien des années. C'était un homme très érudit qui nous a fait connaître Cornelius Castoriadis et sa somme *L'institution imaginaire de la société*, ou encore Serge Moscovici et sa *Psychologie des minorités actives*.

Il y a aussi eu des moments qui nous ont fait apprécier particulièrement ta personnalité et ta finesse, chère Bénédicte. Par exemple, lorsque tu as répondu avec beaucoup de retenue à une récente polémique, toi qui es membre de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD).

Mais l'activité politique est prenante, et tu as décidé de te consacrer à notre profession et à tes enfants adolescents. C'est tout à fait louable et compréhensible. Comme tu as toutefois décidé de te porter candidate au Grand Conseil, nos

chemins se recroiseront peut-être et ce sera un plaisir de te côtoyer à nouveau. Bon vent, Bénédicte! (*Applaudissements.*)

M. Vincent Schaller (UDC). Je prends la parole au nom de l'Union démocratique du centre. Avec le départ de Bénédicte Amsellem, notre Conseil municipal perd une représentante de grande qualité, une conseillère municipale toujours ouverte à la discussion – même avec ses pires adversaires – et extrêmement attentive lorsqu'on lui adresse la parole. Tellement attentive, qu'on a parfois l'impression qu'elle adopte nos idées... Mais là, je pense que l'on se fourre le doigt dans l'œil! C'est une conseillère municipale pondérée, modérée chaque fois qu'elle prend la parole, une conseillère municipale parfaitement distinguée en toutes circonstances. Alors bien sûr, son départ va faire baisser la moyenne de notre Conseil municipal...

Une voix. Bravo!

M. Vincent Schaller. Mais je comprends que Bénédicte ne quitte la politique que provisoirement. L'Union démocratique du centre lui souhaite d'ores et déjà bonne chance pour les élections au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Au nom du Parti libéral-radical, j'aimerais réitérer à mon tour ce qui vient d'être dit. Avec Bénédicte Amsellem, on avait une personne d'une grande qualité. Je n'ai jamais siégé avec elle en commission, mais c'est quelqu'un avec qui j'ai souvent débattu. Elle était fréquemment invitée à l'émission «Genève à chaud» sur TV Léman bleu, car elle sait manier le verbe.

Ce qu'on peut déplorer aujourd'hui – ce que moi, en tout cas, je déplore tout particulièrement – c'est que de manière générale, dans la vie, il y a de moins en moins de dialogue. A cet égard, je pense que notre parlement est le reflet de la vie qui se déroule à l'extérieur. Il y a de plus en plus des personnes qui portent l'étendard de leurs convictions – et quand ces convictions visent à sauver la planète, je vous le dis, Mesdames et Messieurs, on ne peut plus parler du tout! Contrairement à cette attitude, on a avec Bénédicte Amsellem une personne qui a une formation intellectuelle solide, qui est avocate et qui a donc l'habitude d'argumenter.

Il est évident que le Parti libéral-radical regrette qu'elle quitte le parlement, car effectivement elle contribuait à rehausser le niveau du débat et nous permettait d'avoir des dialogues riches, qui sortaient des lieux communs ou des slogans qu'on entend habituellement.

Mais c'est son choix. Bien évidemment, on ne demande jamais aux pères qui siègent au parlement, quand ils n'y arrivent plus, si c'est parce qu'ils ont des enfants... En tout cas, je pense que Bénédicte Amsellem a fait ce choix pour ne pas se disperser – et on peut le saluer. Le Parti libéral-radical lui souhaite bonne chance pour la suite. On espère la revoir, parce que c'est un plaisir de débattre avec une opposante politique de cette qualité. (*Applaudissements.*)

M. Luc Zimmermann (LC). Que dire de M^{me} Amsellem? J'interviens au nom du Centre, mais aussi un peu à titre personnel. Je l'ai connue d'abord sur le plateau de l'émission «Genève à chaud», quand nous remplissions devant M. Décaillet nos devoirs de chefs de campagne pour les élections municipales. Ce n'est pas toujours un exercice facile, mais j'ai vu qu'elle gérait ça avec brio, sur un ton posé et en donnant toujours les bonnes réponses à des questions pas toujours faciles. Je me suis dit: «Ah, ce serait quand même bien qu'on se retrouve les deux au Municipal!» Ce qui a été le cas.

J'ai siégé avec elle en commission. Là aussi, c'était une voix empreinte de sagesse, en tout cas pour son groupe, dira-t-on, avec des arguments posés et des réflexions de longue haleine. Je ne peux que regretter – et l'ensemble du groupe Le Centre avec moi, je pense – de ne plus pouvoir travailler avec cette personne au Municipal. On te souhaite tout de bon pour la suite, chère Bénédicte. Mais surtout, bonne nouvelle: tu as annoncé que tu serais candidate au Grand Conseil. Moi aussi! Alors, j'espère qu'on pourra siéger les deux au Grand Conseil... Merci encore! (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur le conseiller administratif Alfonso Gomez, vous avez la parole.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Moi? Je ne l'ai pas demandée, c'est une erreur!

La présidente. Ah... Eh bien, c'est fort dommage! Vous n'avez rien à dire à Béné? (*Rires.*) Vous aviez appuyé par erreur?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Puisque vous me demandez de m'exprimer, Madame la présidente, je vais simplement répéter ce qui a été dit. Nous regrettons effectivement le départ de Bénédicte, et cela, pour deux raisons. Premièrement, comme elle l'a elle-même bien exprimé, nous devrions peut-être

revoir notre organisation, puisqu'il y a manifestement une partie de la population engagée – ou souhaitant s'engager – que les horaires et notre organisation du travail empêchent de venir siéger pour apporter leur contribution au bien de la Cité, qui nous confie ses destinées, comme nous le disons quasiment chaque fois que nous nous réunissons. Ça, c'est mon premier regret.

La deuxième raison a également déjà été mentionnée. Bénédicte est une conseillère municipale de grande valeur, comme vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs. C'est quelqu'un qui a le verbe intéressant – pour dire le moins – et le raisonnement pointu. Pour notre hémicycle, ce sera évidemment une perte. Mais je reste persuadé, au vu de ce que vont amener les prochains mois, que nous la retrouverons avec plaisir sur les antennes de télévision pour batailler au Grand Conseil. Donc bon vent et surtout bonne chance, Bénédicte! (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chère Bénédicte, à Ensemble à gauche, nous regrettons également ton départ. Nous avons toujours écouté – moi tout particulièrement – tes interventions, que je trouvais chaque fois très nuancées, très fines et un peu différentes de certaines interventions d'un autre type. Je n'ai pas eu le plaisir de siéger avec toi en commission, mais nous avons collaboré parfois sur des dossiers particuliers.

A Ensemble à gauche, nous déplorons toutes les démissions dues à l'impossibilité de lier l'engagement politique, la vie familiale et la vie professionnelle. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, nous sommes déjà intervenus par rapport à la difficulté que rencontrent de très nombreuses personnes – femmes et hommes, mais particulièrement les femmes – de s'engager et de tenir cet engagement dans la durée. Je pense vraiment qu'il relève de notre responsabilité de changer les conditions pour permettre une meilleure participation au Conseil municipal. Bien sûr, nous ne pouvons que comprendre qu'à un moment donné ce soit trop. Peut-être le fait qu'il y aura prochainement des suppléants sera déjà un pas dans cette direction. Mais ce ne sera probablement pas suffisant. La question des horaires se posera toujours.

Enfin, nous sommes ravis d'apprendre que tu t'engageras pour la campagne au niveau des élections au Grand Conseil, Bénédicte. Nous te souhaitons tout le meilleur et espérons que tu seras élue. Merci de ta collaboration! (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Chère Bénédicte, excuse-moi, j'ai le soleil dans les yeux, mais je vais quand même essayer de te regarder correctement! J'ai eu beaucoup de plaisir à faire ta connaissance et j'ai apprécié en particulier ta finesse, ta délicatesse et ta gentillesse. Je n'ai siégé avec toi dans aucune

Prestation de serment

Pétitions

commission, mais je sais que tu fais de ton mieux pour servir justement le destin de notre Ville, qui t'a confié ses destinées. J'espère que le Canton, cette fois, te confiera les siennes, pour pouvoir moi aussi continuer à siéger avec toi. Je souhaite que les raisons qui t'amènent à nous quitter – à regret, j'imagine – cessent et que tu sois libre de t'engager avec conviction au Grand Conseil. Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

La présidente. A titre personnel, bien évidemment que tu vas me manquer, Bénédicte! Qui va me faire des hochements de tête, dorénavant, pour me dire: «Oui, tu lis bien le règlement...»? En effet, je suis en face de ta place! Une petite pensée de la part du Conseil municipal et bonne suite, Bénédicte! (*Applaudissements.*)

Nous passons maintenant à la prestation de serment de M^{me} Hanumsha Qerkini.

4. Prestation de serment de M^{me} Hanumsha Qerkini remplaçant M^{me} Bénédicte Amsellem, conseillère municipale démissionnaire.

M^{me} Hanumsha Qerkini est assermentée. (Applaudissements.)

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-475, «Pour la sécurité sur le chemin de l'école à Sécheron»;
- P-476, «Pas de fan zone pour le Mondial de la honte».

6. Questions orales.

M. Rémy Burri (PLR). Ma question s'adresse potentiellement au Conseil administratif dans son ensemble. Elle concerne le stade de Frontenex. Je me demandais si vous aviez décidé de l'abandonner, Mesdames et Messieurs les magistrats. C'est un sujet que l'on évoque régulièrement. On sait qu'il y a des problèmes de normes des vestiaires, et en particulier que ceux-ci ne sont pas aptes à accueillir des équipes féminines. Il y a une buvette provisoire depuis plus d'une vingtaine d'années. Curieusement, ce projet de rénovation – avec les investissements prévus à un moment donné dans le plan financier d'investissement (PFI) de la Ville – a vraisemblablement disparu. Je serais curieux de savoir si vous avez prévu d'entreprendre des travaux sur ce site très rapidement.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. En préambule, permettez-moi de profiter de votre question orale pour vous inviter à lire le plan directeur des sports qui vous a été distribué à vos places et qui vous donne les grands axes de la politique sportive de la Ville de Genève pour ces prochaines années. Vous le savez, des investissements extrêmement importants sont prévus d'ici à 2030 à hauteur de plus de 300 millions de francs.

Le stade de Frontenex n'a pas été oublié, mais c'est vrai qu'il n'est pas en pole position par rapport à toutes les rénovations et constructions qui auront lieu ces prochaines années. Je n'ai pas en tête la date précise s'agissant de ce stade. Il est dans le viseur de la Ville de Genève, bien sûr, mais c'est prévu après d'autres rénovations et constructions, notamment au Bout-du-Monde. Ce n'est donc pas pour tout de suite, mais ça figure au PFI pour dans quelques années, sauf erreur. On vérifiera encore tout ça, mais sachez que ça nous préoccupe, bien évidemment. Et vous pouvez compter sur moi pour m'engager en faveur de tout ce qui est rénovations et constructions de nouvelles infrastructures sportives.

M. Pierre de Boccard (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler. Elle concerne la rue de Montchoisy. Nous avons pu y voir des aménagements urbains d'été assez ratés, à mon sens. Les commerçants ont reçu seulement deux jours avant des lettres leur expliquant ce qui allait se passer. Allons-nous continuer, aux Eaux-Vives, à n'écouter qu'une seule association qui réalisera peut-être le projet, alors que ce projet a été déposé par le Parti libéral-radical et accepté par notre plénum? Il s'agit du projet de délibération PRD-243 intitulé «Revenons à Montchoisy», qui demande un réaménagement de la rue de Montchoisy – et non une piétonnisation. Nous n'entendons que le mot «piétonnisation», alors que cela n'a jamais été demandé!

Il y a un potentiel non exploité, dans cette rue. J'aimerais bien savoir, Madame la magistrate, si vous avez pu entendre les doléances des commerçants. Et j'aimerais savoir également si le Conseil municipal pourra aussi s'occuper de cet aménagement, qu'on n'ait pas tout à coup une association, comme aux Pâquis, qui s'occupe toute seule de quelque chose qui revient au Conseil administratif et au Conseil municipal. Merci beaucoup!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. S'agissant du PRD-243 du Parti libéral-radical intitulé «Revenons à Montchoisy», je puis vous assurer qu'il est en cours d'étude. Nous vous avons donné en commission un certain nombre d'informations sur la manière dont les services du département que je préside allaient procéder.

S'agissant de l'aménagement estival installé dans cette rue, c'était une demande des habitants du quartier qui souhaitaient vraiment avoir un morceau de piétonnisation pour l'été. Les services ont consulté les commerçants de la rue de Montchoisy – mais pas forcément des rues environnantes, il est vrai – ainsi que les ambulanciers, les pompiers... Enfin, les consultations habituelles.

Je reconnais tout à fait que, parmi les aménagements estivaux, celui-ci ne convient pas – en tout cas, il ne me convient pas et ne convient pas aux commerçants, mais il convient à certains habitants. Je rencontrerai prochainement les associations concernées, ainsi que les commerçants, pour évaluer ce qui n'allait pas, ce qui leur a déplu, ce qu'ils préféreraient, s'ils éprouvent le besoin d'un aménagement pour l'été prochain ou pas. Je ne manquerai pas de vous donner les informations que j'aurai pu récolter à cet égard.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Livia Zbinden, deuxième vice-présidente.)

M. John Rossi (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Frédérique Perler. Le week-end des 10 et 11 septembre 2022 a eu lieu La ville est à vous – ce qui est très bien – au quartier de Geisendorf, avec des panneaux «Interdiction de stationner». Parfait, jusque-là tout est bien! Le jeudi 15 septembre en fin d'après-midi, un habitant m'a envoyé des photos montrant des panneaux «Interdiction de stationner» qui occupaient des places de parking et entravaient le trottoir. SMS le vendredi: la situation n'avait pas changé. Ma question est la suivante: lorsqu'on met des panneaux «Interdiction de stationner» pour une manifestation, à quel moment sont-ils retirés? Merci de votre réponse, Madame la magistrate.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Frédérique Perler répondra demain.

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis, maire de la Ville de Genève. Le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil un rapport – d'entente avec l'Association des communes genevoises (ACG) – modifiant, en quelque sorte, le statut des patrouilleuses scolaires. Ce rapport permettait de privatiser cette prestation. Je tiens à dire qu'il y a eu un débat au Grand Conseil, et vous imaginez bien que je me suis évidemment exprimé à ce sujet. Au final – Dieu merci! – le Grand Conseil a renvoyé ce rapport au Conseil d'Etat. Néanmoins, je vous le demande, Madame la maire: qu'en est-il de la position de la Ville de Genève? D'autant plus que, dans cette affaire – c'est ce que le rapport disait bien –, les communes genevoises ou, en tout cas, un certain nombre de communes genevoises avaient accepté cette modification. Merci!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Monsieur le conseiller municipal, je transmettrai votre question notamment à M^{me} Kitsos car, sauf erreur, les patrouilleuses scolaires relèvent de son département. Elle pourra vous répondre demain à ce sujet. De manière générale, je dirais que le Conseil administratif à majorité de gauche n'est pas connu pour privatiser des prestations, soyez rassuré!

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*. Nous savons tous que les prix de l'énergie sont en train d'exploser. Or nous sommes régulièrement interpellés par des habitants concernant des installations de la Ville de Genève qui restent allumées pendant la moitié de la nuit – par exemple, des écoles ou autres. Nous faisons suivre au maximum les informations. *Quid* d'un plan lumière? Que recevrons-nous comme propositions au niveau de la Ville de Genève? Quand nous présenterez-vous ce plan, Mesdames et Messieurs les magistrats? Merci!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame Richard, parce qu'elle est cruciale. Demain matin, le Conseil administratif se prononcera sur des mesures concrètes que nous allons appliquer.

Je reviens un peu en arrière. Le Conseil administratif a mis en place une task force qui suivra les décisions fédérales et cantonales en matière d'économie d'énergie. Par ailleurs, comme vous l'avez certainement remarqué, la semaine dernière le Conseil d'Etat a adressé aux communes une communication avec un

certain nombre de recommandations. Les communes se sont rencontrées dans le cadre de l'Association des communes genevoises (ACG) et ont eu des séances tant sur le sport que sur l'éclairage public.

Les questions que vous posez au sujet de l'éclairage nocturne sont tout à fait pertinentes. J'ai été chargée de soumettre au Conseil administratif une proposition qui devrait être validée demain matin. Si c'est le cas, il y aura ensuite un communiqué de presse du Conseil administratif où vous aurez les informations y afférentes. Vous disposerez donc des éléments nécessaires. Le cas échéant, n'hésitez pas à m'interpeller ou à interpellé le Conseil administratif. Je vous remercie.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, je pense. Elle concerne la suppression des indemnités du personnel du Grand Théâtre. Une manifestation du personnel du Grand Théâtre s'est tenue à la place de Neuve le 28 septembre dernier. En effet, les employés de cette institution s'opposent à la suppression de leurs indemnités forfaitaires qui entrera en vigueur dès le début de l'année prochaine. Ils étaient plusieurs dizaines à répondre à l'appel des syndicats à la place de Neuve. Les manifestants ont appelé le Conseil administratif à revenir avec eux à la table des négociations. Ma question est la suivante: est-ce que le Conseil administratif a déjà répondu à cet appel? Ou envisage-t-il de le faire très prochainement? Merci.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. ça me permet d'éclairer un certain nombre de points. Je vais essayer d'être très bref, parce que je n'ai que deux minutes pour m'exprimer sur un dossier qui traîne depuis dix ans.

Nous sommes arrivés à un accord, qui a été entériné. Evidemment, il y avait un certain nombre de différends. Le dernier qui restait à résoudre portait sur certains forfaits au Grand Théâtre. Il n'y a jamais eu rupture de négociations, au contraire! Simplement, cet accord dit que, pour le personnel aujourd'hui au bénéfice de certaines prestations, il y a une période transitoire prévue qui est assez longue. Il n'y aura donc pas de perte le 1^{er} janvier 2023. Ça, c'est le premier point.

Je passe au deuxième point. Au bout de cette période transitoire assez longue, je le répète, quand les forfaits cesseront, ce personnel aujourd'hui en place – pas les nouveaux employés – sera au bénéfice des indemnités. Les chiffres que nous avons lus dans la presse, par exemple les 700 francs d'indemnité, ne correspondent donc pas à une perte, même au bout de cette période. Mais nous devons et nous allons regarder tout cela de près, je le souligne encore une fois, puisque selon nos calculs cette mesure sera compensée par les indemnités. L'objectif est bien entendu qu'il n'y ait pas de perte de salaire.

Par conséquent je tiens à vous rassurer, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a jamais eu de rupture de négociations – ou de discussions, en tout cas –, au contraire! On va continuer, il n'y aura pas de perte de salaire au 1^{er} janvier 2023 pour qui que ce soit, puisqu'une période transitoire assez longue est prévue durant laquelle les mêmes prestations seront assurées. Nous devons encore finaliser ce point pour le Grand Théâtre, c'est une petite particularité qui concerne une quarantaine ou une cinquantaine de personnes sur les 4000 fonctionnaires de la Ville. Je tenais donc à vous rassurer sur cette question.

Nous allons effectivement continuer notre travail sur le Grand Théâtre, qui n'a jamais été interrompu et qui a été mené par l'ensemble du Conseil administratif – dont évidemment mon collègue M. Sami Kanaan. Cette discussion continue et elle perdure!

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je ne sais pas très bien à qui s'adresse ma question: peut-être à M^{me} Barbey-Chappuis, ou à M^{me} Kitsos... Elle relève peut-être du Service social, mais je n'en suis pas sûre.

Toujours est-il que les habitants de Genève reçoivent un programme d'activités alléchant. Pensez: un atelier d'initiation au graffiti proposé aux enfants dès 10 ans, accompagné d'une illustration extraordinaire! On y voit notamment une couronne, manière de bien rappeler à l'enfant qu'il est un enfant roi... Et s'il n'a pas tout compris, c'est écrit en dessous! Je rappelle que nous avons une Constitution stipulant que la langue française est celle avec laquelle on communique. Sur cette affiche, il y a donc une couronne et il est écrit: «We can graff!». Vraiment, on marche sur la tête, dans cette pauvre république! Va-t-on bientôt offrir des stages aux enfants pour leur apprendre à fumer un joint? Bref...

Cet atelier, prévu sur la durée d'un week-end, stimulera certainement les pratiques de graffiti qui, rappelons-le, abîment nos bâtiments, nos monuments, et coûtent des centaines de milliers de francs aux communes et aux propriétaires, qu'ils soient institutionnels ou privés. J'en viens à ma question: combien ces graffitis coûtent-ils chaque année à la Ville de Genève? Merci! (*M^{me} Roulet montre une affiche.*) Voilà, si jamais vous voulez voir, Mesdames et Messieurs. L'illustration est un peu petite, mais je n'ai pas eu la possibilité de l'agrandir. Vraiment, on est tombés sur la tête, avec cette formule «We can graff!». Yes! Do it! (*Rires.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Thank you! (*Rires.*) Madame Roulet, je plaide coupable... mais j'assume totalement. Cette activité a été mise en œuvre dans le cadre du projet L'Asphalte. Je crois qu'il ne faut pas confondre le graffiti

avec les tags. Ce sont deux choses tout à fait différentes. Le graffiti est une expression artistique. Il y a d'ailleurs des graffitis qui se vendent aujourd'hui pour plusieurs millions de francs dans les ventes aux enchères.

En l'occurrence, nous avons travaillé avec un graffeur genevois qui a vécu dans le quartier de la Jonction – où il est né – et qui est très coté au niveau national, voire international. Il a aussi travaillé avec de grandes marques que je ne citerai pas, mais c'est le slogan «You can do it», je crois, ou «Just do it!», n'est-ce pas? (*Rires.*) ça a rencontré un énorme succès auprès des enfants qui ont été initiés à cette activité artistique – car c'en est une, je le souligne encore une fois.

Je crois vraiment qu'il ne faut pas faire de lien entre les tags et le graff, c'est deux choses totalement différentes. En ce qui concerne le tag, j'ai lancé avec mon département un plan propreté et on lutte tous les jours là contre. Mais je répète que c'est tout à fait différent du graffiti et je pense qu'il ne faut pas faire de raccourci entre ces deux activités.

Une voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Ma question concerne les routes de la ville de Genève et principalement ses grands axes. Evidemment, il y a beaucoup de circulation et cela entraîne une forte usure de la chaussée. J'ai pu constater que, le soir ou la nuit, par temps de pluie, les bandes blanches deviennent quasiment invisibles. Est-ce que vous pourriez me répondre en me disant que ça va passer à la commission des travaux et des constructions, Madame Perler? Ou que le nécessaire sera fait en matière de marquage routier? Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Perler vous répondra demain.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis, je pense. Il s'agit de la partie du quai des Bergues qui est destinée aux piétons. On a l'impression, hélas, que les cyclistes n'ont pas bien compris qu'il fallait laisser les piétons en profiter. Que peut-on faire? Qu'est-il fait? Qu'est-il imaginé, pour faire comprendre plus clairement aux cyclistes qu'ils ne doivent pas rouler là et permettre aux piétons de mieux profiter de ce joli aménagement?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Je répondrai sur l'aspect sécuritaire. Pour les aspects liés à l'aménagement, je laisserai M^{me} Perler vous donner des détails.

S'agissant de la sécurité, je peux vous dire qu'au mois de juillet – donc dès la mise en œuvre de ce quai piéton – la police municipale a été très présente, d'abord pour faire de la sensibilisation et informer les cyclistes que ce secteur était désormais piéton et qu'il y avait à proximité un parcours alternatif destiné aux vélos. A partir de la fin du mois de juillet, les agents de la police municipale (APM) ont verbalisé les infractions qui ont été constatées. Il y en a eu énormément. En effet, je crois que plus de 300 amendes ont été délivrées depuis le début du mois d'août. C'est beaucoup!

Voilà ce que je peux vous dire au niveau de la police municipale, qui est très attentive à ce secteur et qui a été très présente durant tout l'été pour faire en sorte que les bonnes habitudes soient prises par les cyclistes.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je partage pleinement votre constat, Madame Kraft-Babel. J'ai rencontré le Collectif d'habitants de Saint-Gervais, ainsi que tous les commerçants du quai des Bergues, pour faire le bilan de cet aménagement saisonnier. Je dois dire que tant le Collectif que les commerçants ont été absolument enchantés de la piétonnisation du quai des Bergues, cet été, et qu'ils plébiscitent la pérennisation de cet aménagement.

La question qui s'est posée est la suivante: est-ce qu'on poursuit l'expérience avec un aménagement piéton pérenne, ou est-ce qu'il est possible de laisser les cyclistes circuler sur ce tronçon en hiver? Je n'ai pas encore rencontré Pro Vélo pour définir un itinéraire cyclable confortable ailleurs que sur le quai des Bergues. C'est un rendez-vous qui a été agendé tout soudain.

Cependant je rejoins pleinement la population et les commerçants qui souhaitent que ce quai soit définitivement piétonnisé. J'ai demandé des arrêtés de circulation provisoires valables jusqu'à fin octobre, mais j'ai également demandé à l'Office cantonal des transports (OCT) un arrêté de circulation définitif – sujet à recours, hélas – en vue de pérenniser cet aménagement et de l'améliorer encore pour l'année prochaine.

Je comprends que les cyclistes aient besoin d'aller en ligne droite. Mais justement, comme je vous l'expliquais, c'est une discussion à avoir avec les milieux des cyclistes pour leur offrir un itinéraire de déviation tout à fait confortable.

M. Valentin Dujoux (Ve). Ma question complétera celle de ma collègue M^{me} Richard. Elle s'adresse à M^{me} Perler et concerne la task force énergie. Je voulais savoir si une réflexion était menée, dans le cadre des attributions de la task

force, au sujet des événements et manifestations qui se déroulent sur le domaine public. Je vous remercie.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Je réponds pour vous confirmer, Monsieur le conseiller municipal, que cette task force se penche bien évidemment sur tout ce qui relève de près ou de loin de la Ville de Genève. Néanmoins, les leviers ne sont pas les mêmes, selon que la Ville exploite directement un bâtiment ou qu'elle délègue l'organisation d'une manifestation à un organisateur privé.

Prenons le cas de la fan zone – car j'imagine que votre question portait sur cet exemple... – mais cela vaut aussi pour le marché de Noël ou autres. En l'occurrence, ce sont les organisateurs ou les organisatrices qui sont tenus de respecter certaines dispositions édictées au niveau fédéral ou cantonal. Dans ce cas, la Ville de Genève n'a pas les mêmes leviers que si elle était elle-même organisatrice. Elle est bien sûr en contact étroit avec les organisateurs – qui ont d'ailleurs tout intérêt, eux aussi, à réduire leur consommation d'énergie, simplement pour des questions d'image, mais aussi pour des raisons financières. Donc tout le monde tire à la même corde et tout le monde est conscient des enjeux en la matière.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais poser une question qui s'adresse peut-être à la maire. Elle concerne ce que nous apprenons dans la presse aujourd'hui à propos du bus de la ligne 19, qui vient de la commune de Lancy et qui va jusqu'à la commune de Vernier en se promenant en ville de Genève de la Jonction à la rue de Lyon, à savoir que ce bus porte une grande mention: «Tu es le Dieu qui me voit. La Bible.» Je désire savoir si le Conseil administratif a été contacté pour donner son accord à cette publicité à caractère religieux qui viole nos lois laïques genevoises. Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Evidemment que non! Les publicités sur les bus sont gérées par TP Pub, en l'occurrence, qui relève de la tutelle du Canton. La Ville de Genève n'a absolument aucune compétence en la matière.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Elle est liée à la task force sur l'énergie. J'aurais voulu savoir quelles étaient les orientations prises s'agissant de l'éclairage des enseignes publicitaires, notamment à certaines heures tardives de la nuit.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, c'est la même question que celle qui a été posée par M^{me} Richard, elle est en tout cas très proche.

Oui, la task force réfléchit au sujet des enseignes lumineuses nocturnes – et le Conseil administratif de même. Sachez toutefois qu'en ce qui concerne les privés la Ville de Genève n'a pas de compétences ni de levier particulier, si ce n'est celui que nous avons proposé dans le cadre de l'événement La nuit est belle!, à savoir une brochure des bonnes pratiques adressée aux propriétaires privés et aux entreprises, ainsi qu'aux commerces, afin qu'ils réduisent leur éclairage de nuit. Du reste, le plan lumière propose de le faire un peu plus tôt que ne le prescrirait le Canton de Genève, c'est-à-dire d'éteindre aux alentours de 23 h jusqu'à 5 h ou 6 h du matin. Je peux vous faire parvenir ce guide des bonnes pratiques, si vous le souhaitez.

Une dernière chose: dans le cadre de La nuit est belle!, le département a également adressé un courrier avec ma signature pour sensibiliser à l'éclairage urbain les différents commerces et entreprises – ce qui représente à peu près 300 courriers. Cela étant, vu le prix de l'électricité atteint ces derniers temps, je peux aisément imaginer qu'une réflexion à ce sujet doit être menée au sein desdits commerces et entreprises, ainsi que chez les propriétaires privés.

M. Matthias Erhardt (Ve). Je suppose que ma question s'adresse à M. Gomez, en charge des locations en Ville de Genève. A la fin du mois de septembre, nous avons appris par la presse que le Kiosque des Bastions – un établissement appartenant à la Ville de Genève, mais dont elle n'assume pas l'exploitation – facturait la carafe d'eau au prix de 5 francs, sauf erreur. C'est particulièrement choquant, vu qu'il s'agit d'un lieu hautement populaire qui appartient à la Ville. Est-ce que le Conseil administratif dispose d'un levier pour exiger la gratuité de l'eau du robinet? Si oui, l'a-t-il actionné?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Nous avons lu la même information, Monsieur Erhardt. C'est celui qui exploite le bistrot qui est responsable des prix et des produits qu'il vend. La Ville a un droit de regard.

En l'occurrence, nous avons évidemment interpellé immédiatement le Kiosque des Bastions, dont les responsables nous ont assuré qu'il s'agissait d'une erreur. C'est-à-dire que, lorsque des gens demandent une carafe d'eau, elle leur est offerte gratuitement. En parallèle, le Kiosque des Bastions propose des carafes d'eau passée sous un filtre pour devenir gazeuse – et ça, c'est différent. Dans ce cas-là, il y a vraiment une prestation. Mais en ce qui concerne les carafes d'eau tirée directement du robinet, il s'agit d'une erreur. Le Kiosque des Bastions nous

Questions orales

a assuré qu'une formation et une information seraient données aujourd'hui même au personnel pour attirer son attention sur cette question.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis, maire. Il semblerait, Madame la maire, que vous allez désormais confier la distribution des commandements de payer de l'Office cantonal des poursuites aux agents de la police municipale (APM). Ces commandements de payer ne seront donc plus apportés par la Poste. Trouvez-vous adéquat d'ajouter au stress que vivent les familles la présence d'APM devant leur porte? Avez-vous pensé aux enfants qui seront présents au moment où ils arrivent?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Madame la conseillère municipale, il s'avère que c'est le Grand Conseil qui a décidé, par le biais d'un projet de loi déposé par le Conseil d'Etat, le PL 13006, de transférer cette compétence du Canton aux communes. Par conséquent, nous n'avons pas d'autre choix que d'appliquer cette loi, tout simplement.

Ce sont donc les APM qui devront désormais délivrer les commandements de payer. Des postes ont été demandés à cet effet dans le projet de budget 2023, car cela pourrait représenter pour la Ville de Genève jusqu'à 20 000 notifications à distribuer par année, ce qui est considérable. Auparavant, ce travail était effectué par le Canton. Aujourd'hui, c'est aux communes de le faire. C'est d'ailleurs comme ça – il faut le dire – dans tous les cantons suisses. Le système appliqué jusqu'à présent à Genève faisait un peu office de *Genferèi* en la matière.

Je dois dire que les communes ne sont pas enchantées d'hériter de cette compétence, mais le Grand Conseil en a décidé ainsi. De plus, on hérite de cette compétence sans les postes adéquats, que le Canton conserve. Telle est la raison pour laquelle nous avons demandé dans le projet de budget 2023 des postes supplémentaires pour la police municipale.

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à la conseillère administrative et maire de la Ville de Genève, Marie Barbey-Chappuis. Madame la maire, «Les démissions se succèdent autour de la maison Servette», titrait la *Tribune de Genève* le 21 septembre dernier. Le conseil d'administration du Genève-Servette Hockey Club a démissionné. Le président Laurent Strawson, Jacques Apothéloz et Paul Neury ont remis leur mandat à la mi-février 2021. Pascal Besnard, président du Servette FC, a annoncé à la fin de mai 2022 qu'il quittait Servette, tout comme son vice-président Felipe Ortiz-Patino. Après le président du Genève-Servette Hockey Club, puis celui du Servette FC, c'est le président de la Fondation du Stade de Genève, Jean-Marc Guinchard, qui claque

la porte. Sa lettre de démission, adressée au conseil de fondation du Stade de Genève ainsi qu'au Conseil d'Etat, a été citée en partie dans la presse. Pour rappel, le conseil de fondation se compose de cinq membres, dont une représentante de la Ville de Genève.

C'est pourquoi je demande à la magistrate de rendre publique la lettre de M. Guinchard qui, m'a-t-on dit, est très précise quant aux raisons de sa démission. Elle ne peut rester secrète – bien au contraire: elle doit nous permettre de comprendre le problème relationnel qui existe entre les responsables des diverses équipes du Servette et Didier Fischer. Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Madame la conseillère municipale, tout d'abord, en ce qui concerne les démissions au sein de la Fondation 1890, le Conseil administratif observe ça comme vous, à la lecture des journaux. On n'a pas davantage d'informations. C'est une fondation de droit privé et la Ville n'a aucun levier à ce sujet. On peut seulement espérer que cela ne déstabilise pas les équipes sur le terrain. Mais ça ne semble pas être le cas, au vu des excellents résultats obtenus depuis le début de la saison, tant du côté du Genève-Servette Hockey Club que du Servette FC – aussi bien chez les hommes que chez les femmes, d'ailleurs.

En ce qui concerne le Stade de Genève, la Ville de Genève a une représentante au conseil de fondation, mais son président est nommé par le Canton, sauf erreur – c'est-à-dire par le Conseil d'Etat, en l'occurrence.

Quant à moi, je ne peux pas aujourd'hui vous transmettre cette lettre de démission que je n'ai d'ailleurs pas eue non plus. Je crois que l'ex-président Jean-Marc Guinchard s'est exprimé assez clairement dans les médias sur les raisons de sa démission. Je n'ai pas de commentaire à faire à ce sujet, mais je vous suggère de lui demander directement de vous transmettre sa lettre de démission, Madame la conseillère municipale. Voilà, je vous remercie de votre compréhension.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. Nous sommes en train d'étudier dans les commissions spécialisées le projet de budget 2023 de la Ville. Nous sommes donc, en commission des arts et de la culture, en train d'examiner le projet de budget de la culture et de la transition machin-chose, avec les subventions que le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'accorder aux acteurs culturels.

La principale d'entre elles est celle de la Fondation du Grand Théâtre. Je souhaiterais donc, pour bien comprendre l'usage qui est fait de la subvention accordée par la Ville à la Fondation du Grand Théâtre, obtenir deux précisions.

Rappelons d'abord qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement et pas d'une subvention de programmation, ça ne concerne donc pas du tout les choix artistiques du Grand Théâtre.

Ma première question est la suivante: est-ce que cette subvention est utilisée, potentiellement, pour couvrir la rémunération des membres du bureau du conseil de fondation? Deuxième question: est-il possible d'obtenir le montant de la rémunération des membres du bureau du conseil de fondation? Elle n'apparaît pas en tant que telle dans les rapports des comptes du Grand Théâtre – et encore moins dans les comptes de la Ville.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, votre question me surprend un peu, parce que le Parti socialiste – comme les autres groupes du Conseil municipal – est représenté au conseil de la Fondation du Grand Théâtre. Vous pouvez vous adresser à votre représentante, mais je vous donne volontiers un certain nombre d'informations.

Vous avez une longue expérience de la Fondation du Grand Théâtre, vu que vous y avez siégé vous-même; vous connaissez donc un peu sa structure économique. Je rappelle que c'est une structure un peu particulière. En effet, c'est la Ville qui finance directement la masse salariale des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève qui assument principalement des fonctions techniques et administratives au Grand Théâtre. La Fondation du Grand Théâtre, quant à elle, finance les salaires du reste du personnel, essentiellement artistique. On pense au chœur, au ballet, aux cachets des artistes engagés pour jouer sur scène, bien sûr, aux cadres dirigeants de la Fondation et aux frais du conseil de fondation.

Je n'ai plus les chiffres en tête, mais je peux les retrouver d'ici à demain. Ils sont tout à fait raisonnables. On les avait mis à jour lors de la recomposition du conseil de fondation au début de cette législature. Je crois qu'ils sont en tout cas moins élevés que les jetons de présence que vous percevez dans les commissions du Conseil municipal, par exemple.

Plus largement, la subvention d'environ 11 millions de francs que la Ville octroie à la Fondation du Grand Théâtre est évidemment utilisée pour la programmation, même si, en fait, elle n'est pas étiquetée comme telle. Le Grand Théâtre a heureusement des recettes autres, sous forme de mécénat, de sponsoring et de billetterie, qui sont importantes et qui financent le gros de la programmation artistique. La subvention de la Fondation du Grand Théâtre finance en quelque sorte la programmation via les salaires du chœur, du ballet et d'autres frais. Il est donc difficile de la dissocier de manière aussi mathématique de la programmation comme vous proposez de le faire, Monsieur le conseiller municipal. Voilà ce qu'il en est, à ce stade.

Nous examinons actuellement, au sein du département, le projet de budget de la saison 2023-2024 du Grand Théâtre, celui-ci ayant pris la bonne habitude, sous la direction d'Aviel Cahn, de présenter enfin ses budgets à l'avance, ce qui me permet de les soumettre ensuite au Conseil municipal également à l'avance. Nous terminons cet examen en ce moment.

Il y a encore quelques questions en voie de clarification. Il s'agit notamment du fait que le Grand Théâtre, comme d'autres structures, subit la hausse des frais d'énergie et la hausse des coûts salariaux. L'institution essaie – et c'est très louable de sa part – d'assurer les mécanismes salariaux pour les salaires assumés par la Fondation sans augmentation de la subvention municipale, par analogie avec les mécanismes salariaux de la Ville de Genève.

Je préciserai les chiffres exacts correspondant aux jetons de présence dès que possible. Pour conclure, Mesdames et Messieurs, je pense que le Conseil administratif pourra vous saisir avant la fin de l'année du projet de budget de la saison 2023-2024, ce qui vous donnera l'occasion d'auditionner la Fondation du Grand Théâtre et de poser toutes les questions que vous souhaitez.

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis, magistrate en charge des sports. Elle concerne la situation des clubs de natation, de water-polo, de natation synchronisée et de plongeon après la fermeture de la piscine de Varembe. Les conditions sont-elles toujours optimales pour la préparation et les entraînements de ces clubs? Ou ont-ils été impactés par cette fermeture? Je vous remercie de votre réponse, Madame la maire.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Dès l'annonce de la fermeture de la piscine de Varembe, qui nous a bien évidemment surpris au niveau du Service des sports – c'était très soudain –, toutes les dispositions ont été prises pour pouvoir déplacer aux Vernets et dans les bassins de quartier les activités ordinairement pratiquées à Varembe. Donc le maximum a été fait.

Il reste une problématique: celle du plongeon. On a pu proposer aux clubs de plongeon d'utiliser la partie extérieure de la piscine de Varembe au mois de septembre encore, mais ce ne sera plus possible ensuite. Aujourd'hui, on n'a pas la capacité d'accueillir le plongeon aux Vernets, parce que ça impliquerait de fermer beaucoup trop de lignes de nage destinées au public et aux clubs de natation. Des solutions ont été proposées aux clubs de plongeon du côté de Lausanne, je crois, ou ailleurs. Je conçois que ce soit loin d'être optimal.

Voilà ce qu'il en est au niveau des prestations sportives. On a aussi élargi les horaires d'ouverture de la piscine des Vernets au maximum de ce qui était envisageable. Aujourd'hui, on est sur du 7h-22h la plupart des jours de la semaine. Nos services travaillent avec le département de M^{me} Perler et notamment la Direction du patrimoine bâti (DPBA), pour voir quelles sont les possibilités de réouverture de Varembeé, quels travaux doivent être faits et dans quels délais. Une rencontre est prévue pour demain avec les services concernés, afin de pouvoir revenir ensuite vers les associations et les clubs avec davantage de détails quant aux délais.

Je remercie les collaborateurs et les collaboratrices du Service des sports, qui ont passé leur été à revoir tous les plannings. Ça a été un jeu de Tetris extrêmement compliqué, ils ont vraiment fait le maximum et je crois pouvoir dire que l'essentiel des prestations a pu être conservé. Parfois, les écoles de natation actives à Varembeé ont dû être hébergées aux Vernets. Pour les personnes qui habitent autour de la piscine de Varembeé, ce n'est évidemment pas aussi pratique qu'avant et je conçois que ce soit difficile pour certaines familles, mais on a vraiment fait le maximum de ce qui était possible.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis, en charge du domaine public et de la Voirie. A Champel, au niveau du 21, chemin des Crêts-de-Champel, il y a un écopoint où deux grosses poubelles qui ont été mises au niveau du trottoir gênent considérablement la circulation des personnes âgées, des handicapés, des enfants qui vont à l'école le matin... Pourriez-vous voir avec vos services, Madame, s'il est possible de trouver une autre solution, le cas échéant? Je vous remercie infiniment.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Marie Barbey-Chappuis. Je vais essayer de ne pas faire une thèse, comme d'habitude... Le 24 septembre dernier, je me suis rendue à l'événement Les Pâquis sont à la rue, où j'ai eu l'occasion de visiter le stand de la police municipale qui faisait la promotion de son action. Par le biais d'oriflammes et d'autres documents, la police municipale invitait les jeunes et les moins jeunes – en tout cas ceux qui sont réglementairement autorisés à le faire – à rejoindre ses rangs. Ma curiosité a été aiguisée. J'aimerais savoir, Madame la maire, si vous pouvez nous indiquer combien de postes vacants sont actuellement ouverts à la police municipale et quel est le taux d'absentéisme dans ce service.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Madame la conseillère municipale, vous m'avez déjà posé ces questions en commission la semaine dernière et je vous ai déjà donné les réponses. Je ne peux pas vous dire plus que ce qui a été dit en commission et je n'ai pas pour habitude de briser le secret de commission.

Sauf erreur, il y a environ 11 postes vacants à la police municipale. Une école de formation va commencer au mois de novembre. On a reçu encore une candidature supplémentaire, donc les inscriptions rentrent et je m'en réjouis. Il y aura sept aspirants, je crois, qui commenceront en novembre prochain.

En ce qui concerne le taux d'absentéisme, je n'ai pas ici le chiffre précis, qui fluctue de mois en mois. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il est trop élevé, comme j'ai eu l'occasion de vous le signaler en commission. Je ne peux en effet que répéter ici ce que je vous ai dit en commission, à savoir qu'il est trop élevé – c'est d'ailleurs le cas dans de nombreux services de la Ville de Genève. C'est une préoccupation que nous avons, en Ville de Genève. Des réformes sont en cours en la matière, pour tenter de faire baisser le taux d'absentéisme. Bien évidemment, comme dans le secteur privé, le Covid-19 a eu un impact important sur tous les services – notamment sur les services de terrain, puisque dans le cas des quarantaines il n'était pas possible de faire du télétravail, vous l'imaginez bien.

Je ne peux donc que vous répéter ce qui a déjà été dit en commission à ce sujet et simplement vous informer qu'il y a un aspirant en plus sur les rangs pour l'école de formation de la police municipale par rapport à la semaine dernière.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Elle a trait à l'aménagement de la rue Dancet, où il y a un certain nombre de... Comment on appelle ça? Des coussins berlinois, qui sont extrêmement élevés. Il est d'ailleurs probable qu'ils ne respectent pas les normes fédérales. Le minibus de la ligne 35 qui passe par là touche le sol par-dessous à chaque fois, quand il est chargé – pas à vide, évidemment. Il paraît quand même assez étonnant qu'un bus soit trop bas pour des coussins berlinois placés sur la route! Cette question avait déjà été évoquée du temps de M. Pagani, qui avait dit qu'il s'en occuperait. Visiblement, il n'a rien fait.

Je vous demande donc d'examiner cette question, Madame Perler, et déjà de voir si ces coussins berlinois sont bien conformes à la loi fédérale, car ils sont extrêmement élevés. Mais il y a surtout le fait que même le minibus 35 des Transports publics genevois (TPG), qui va à l'hôpital, a de la difficulté à les passer sans secouer complètement ses passagers. Merci d'avance!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question sous forme de demande, Monsieur le conseiller municipal. Je n'ai pas fait le même constat que vous, mais je vous crois volontiers sur parole. Je vais observer cela et faire le nécessaire à cet égard. Il me semble qu'il ne m'est pas parvenu de plainte de la part des TPG depuis mon entrée en fonction. Je pense que, si c'était...

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est les chauffeurs!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Oui, peut-être que les chauffeurs se sont plaints auprès de vous-même, en l'occurrence, mais enfin, ça n'a pas été transmis et ce n'est pas remonté jusqu'aux services de la Ville de Genève. Cependant je me renseignerai très volontiers, et je reviendrai vers vous pour vous dire ce qu'il en est.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis et à M^{me} Perler. Lors de l'événement La nuit est belle!, le 23 septembre dernier, des personnes âgées en particulier se sont inquiétées de voir des carrefours non éclairés. On a eu un retour par la presse selon lequel il y avait eu une baisse des incivilités cette nuit-là, mais cette inquiétude m'a été relayée. Il y a des gens qui ne s'attendaient peut-être pas à voir des carrefours non éclairés quand ils promenaient leur chien ou à ne pas pouvoir distinguer des obstacles sur les trottoirs. J'aimerais savoir si ce sont des choses que la police municipale sait et si ces inquiétudes seront prises en compte pour les prochaines éditions, de manière à ce qu'au moins les passages sécurisés restent éclairés. Je vous remercie.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. En préambule, j'aimerais vous informer que La nuit est belle! a lieu sur l'ensemble du Grand Genève – sauf dans deux ou trois communes qui ne peuvent pas encore y participer pour des raisons techniques. Cet événement est annoncé, toutes les communes sont informées, il y a d'ailleurs beaucoup d'informations autour de cette question.

La nuit est belle! a effectivement pour ambition d'éteindre tout l'éclairage public. Comme vous l'avez très justement relevé, la police cantonale n'a pas constaté d'augmentation des problèmes cette nuit-là par rapport au quotidien, lorsque l'éclairage est présent.

Cependant, votre question porte sur les inquiétudes manifestées par un certain nombre de citoyens ou de citoyennes. Nous allons naturellement les prendre en

compte et y répondre. Nous y serons particulièrement attentifs dans le cadre des opérations qui vont se poursuivre en matière de diminution de l'éclairage public pour des raisons d'économie d'énergie. En effet, dans un milieu très urbain – notamment sur les passages piétons – il est très important pour les piétons d'être vus, d'une part, mais aussi de pouvoir voir.

Je vous rassure, Madame la conseillère municipale, ces questions sont totalement prises en compte. J'espère que vous verrez demain dans le communiqué du Conseil administratif de quelle manière nous entendons procéder.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez. C'est en fait un rappel. Au parc Bertrand, très fréquenté le week-end mais aussi durant la semaine, une bonne partie des allées anciennement goudronnées sont en très mauvais état. C'est notamment le cas de celle qui longe l'avenue Peschier. Les racines des arbres disposés en alternance sur les côtés soulèvent le sol. Le sentier est crevassé, car il y a des trous où le bitume manque, ce qui est évidemment très dangereux pour les personnes âgées et les petits enfants.

Un certain nombre de personnes m'ont réitéré leurs questions à ce sujet. Vous avez répondu avant l'été que la chose serait faite, Monsieur Gomez, mais ce n'est malheureusement pas le cas. De plus, j'avais fait mention des toilettes publiques qui sont en nombre insuffisant dans ce parc. Comme je l'avais proposé alors, je pense qu'il serait judicieux de remettre en fonction les anciennes toilettes publiques autrefois situées sur ce site dans un bâtiment du siècle dernier, bien construit et en très bon état, qui pourrait être rouvert facilement sans que ça coûte trop cher.

Par ailleurs, sur la rive droite, au parc Geisendorf où il y a un grand établissement scolaire, certains sentiers sont eux aussi dans ce même état déplorable. Les travaux ne seraient pas très coûteux, là non plus, et ce serait fait pour des années.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. A combien s'élève chaque année le coût de l'enlèvement des épaves de vélos sur le territoire municipal? Je souhaiterais aussi savoir combien de vélos sont enlevés chaque année. Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Je vous remercie pour votre question, Madame la conseillère municipale. Chaque année, au moins 600 épaves de vélos sont enlevées par les services du département. Tel est d'ailleurs l'objectif qui figure dans le projet de budget 2023.

Il s'agit d'une collaboration entre la police municipale et le Service logistique et manifestations. Nous apportons ensuite ces épaves à l'atelier-vélo Péclet 13, qui retape ce qu'il peut retaper – et ce qu'il ne peut pas retaper, il l'envoie à la ferraille. Ça ne coûte rien à la Ville de Genève, dirais-je, si ce n'est qu'il y a du personnel qui fait ce travail, mais cette tâche est intégrée aux missions quotidiennes tant des collaborateurs du Service logistique et manifestations que des agents de la police municipale (APM).

Ils procèdent par secteur, chaque quartier est passé en revue une ou deux fois par année. Ça fonctionne bien. La convention avec Péclet 13 a été signée au cours de l'année 2021 et tout cela fonctionne à satisfaction. Cependant, il est vrai qu'il y a beaucoup d'épaves de vélos – il y en a même de plus en plus, car de plus en plus de gens se déplacent à vélo, et c'est heureux, mais cela fait qu'il y a aussi beaucoup plus d'épaves sur la voie publique. C'est donc un travail effectué en continu.

Je conçois que les habitants de certains quartiers trouvent parfois long le délai entre la localisation d'une épave et son ramassage, mais la police municipale et le Service logistique et manifestations passent en tout cas une fois par année. Il faut savoir aussi qu'il y a des critères bien précis pour qu'un vélo réponde à la définition d'une épave. On considère parfois qu'un vélo est une épave, alors que selon la loi ce n'en est pas une. Dans ce cas, les services de la Ville ne peuvent pas l'enlever, car autrement le propriétaire se retournerait contre eux. Mais on fait le maximum en la matière, en tout cas.

M^{me} Oriana Brücker (S). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, en sa qualité de magistrat responsable du Service des espaces verts (SEVE). Monsieur Gomez, je me fais la porte-parole d'anciens habitants et promeneurs actuels de la Vieille-Ville, qui souhaitent vous demander: à quand le dégrappage de la Treille? Ce n'est pas une boutade, c'est une question qui est fondée! Elle est fondée sur des observations. Apparemment, le système actuel d'évacuation des eaux est trop performant, ce qui fait que les arbres ne reçoivent pas assez d'eau. Du coup, des branches tombent et ça rend la promenade sur la Treille dangereuse. On m'a expliqué qu'à l'époque, avant le goudronnage, il y avait du gravier. Ces personnes souhaitent donc vous demander, Monsieur Gomez: à quand le débitumage de la Treille?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Nous allons examiner cela avec le département de M^{me} Perler, pour voir si nous devons et comment nous pouvons planifier ces travaux. D'abord, il faut qu'on regarde exactement comment cela peut être fait, puis nous reviendrons vers vous. A ce jour, en tout cas, il n'y a pas de planification prévue à très court terme.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'interviens pour compléter les propos de mon collègue Alfonso Gomez. Oui, nous avons déjà évoqué cette question. Il faut savoir que la promenade de la Treille est très fréquentée par des enfants, des personnes à mobilité réduite, des familles avec poussette. Il y a des tables de pique-nique. Donc enlever le bitume, c'est une chose, mais il faut le remplacer par un autre revêtement qui puisse convenir – et qui doit convenir – à toutes les populations qui fréquentent cet endroit. Elles sont très nombreuses, parce que c'est vrai que c'est un très bel endroit. Nous avons évoqué la question avec M. Gomez, je le répète, mais nous irons plutôt dans le sens de voir quelles portions de terrain nous pourrions dégrapper pour favoriser la végétation. L'objectif est toutefois que cela ne gêne pas les personnes à mobilité réduite ni toutes celles qui ont besoin de se déplacer sur une surface plane.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Je ne vais pas faire exception: je viens moi aussi avec ma propre question destinée à M^{me} Barbey-Chappuis. J'aurais souhaité savoir combien coûterait à la Ville une putative annulation de la désormais célèbre fan zone pour la Coupe du monde de football au Qatar, à savoir plus précisément l'annulation du contrat entre la Ville et la société NEPSA.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Je ne peux pas articuler de chiffre précis. Vous avez vu dans la *Tribune de Genève*, notamment, que l'organisateur évoquait 2 millions de francs de dommages et intérêts. Il a bien évidemment déjà fait des investissements, puisqu'on est à quelques semaines de l'organisation de cette fan zone. Il y a également une cinquantaine de restaurateurs qui travailleront sur place et une annulation entraînerait un fort manque à gagner pour eux aussi. Ils pourraient ensuite se retourner contre la Ville. La perte peut s'élever à plusieurs centaines de milliers de francs, voire à 2 millions de francs, comme le relevait M. Hohl dans les médias. De toute façon, ce genre de problématique se réglerait certainement ensuite devant les tribunaux, mais le manque à gagner serait en tout cas extrêmement important. De plus, la bonne foi et la crédibilité de la Ville seraient clairement engagées.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). J'avais une question subsidiaire sur le même sujet que celle de M^{me} Trottet. M. Hohl a dit dans les médias qu'il était un peu «frileux» par rapport à la fan zone, parce qu'il craignait le boycott et avait peur de ne pas faire tellement d'argent, finalement. Une solution alternative pourrait être de décaler le contrat d'une année, puisqu'il y a un contrat entre la Ville et NEPSA. Vu qu'il y a eu une «année sans» à cause du Covid-19, il pourrait y avoir deux «années sans» à la faveur d'un décalage. C'est une proposition.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Ecoutez, Madame la conseillère municipale, je pense qu'on aura de toute façon ce débat demain, puisque l'urgence sera demandée tout à l'heure sur le projet de délibération PRD-307. Mais je ne peux pas, moi, décaler ce contrat. Un engagement a été pris en 2017, il a été formalisé via un appel à projets. On pourra discuter de tout ça tout à l'heure, mais non, la Ville de Genève ne peut pas comme ça décaler un contrat. Je ne sais pas si c'était une question ou un commentaire de votre part, Madame la conseillère municipale, mais la Ville n'a pas la possibilité de faire ce que vous proposez.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je lève la séance. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 35.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2380
2. Communications du Conseil administratif	2380
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2381
4. Prestation de serment de M ^{me} Hanumsha Qerkini remplaçant M ^{me} Bénédicte Amsellem, conseillère municipale démissionnaire. . .	2395
5. Pétitions.	2395
6. Questions orales	2396
7. Propositions des conseillers municipaux	2416
8. Interpellations	2416
9. Questions écrites	2416

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci